LA POLITIQUE REGIONALE

Désireux de donner aux Partis démocratiques une tribune où ils pourront exposer leurs idées en toute liberté et même contradictoirement nous inscrirons, sous cette rubrique, les articles des élus ou les informations importantes, durant la période électorale dans la mesure où ces communications intéressent la politique de notre région.

♣ ♣

Pour les Elections Sénatoriales

AUJOURD'HUI CONGRES A LILLE DES DELEGUES DE LA FEDERATION REPUBLICAINE DU NORD

Le 5 décembre, les sénateurs et députés de la Fédération Républicaine du Nord se réunissaient à Paris et d'un commun accord décidaient qu'après consultation des sections de la Fédération Républicaine du Nord un Congrès Départemental des délégués sénatoriaux républicains se réunirait à Lille le 19 décembre. Il fut décidé qu'une liste de huit candidats adhérents à la Fédération Républicaine du Nord y serait formée.

Aujourd'hui mercredi donc se réuniront à Lille en un Congrès qui s'ouvrira à 13 h. 30 dans la grande salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital Militaire, les délégués de la Fédération Républicaine du Nord, en vue de l'établissement de la liste des candidats aux élections du 6 janvier prochain.

Rappelons que l'arrondissement de Dunkerque a nommé M. Mahieu conseiller général; l'arrondissement de Douai M. Hayez, sénateur sortant ; l'arrondissement de Cambrai M. Persez, sénateur sortant ; l'arrondissement de Valenciennes, M. Davaine, vice-président du Conseil Général ; l'arrondissement d'Avesnes, M. Pasqual, député.

♣ ♣

Une décision de la Fédération des Associations de Mutilés

La Fédération du Nord de la France des Associations de Mutilés Réformés, Veuves et Orphelins de la Guerre, nous communique :

« Le Conseil d'Administration de la Fédération à la suite d'une discussion documentée et courtoise et après avoir reçu l'avis de nombreuses associations du Nord :

« Décide à l'unanimité :

« 1. La Fédération rappelle que statutairement elle est neutre et ne peut patronner les idées politiques d'aucun candidat.

« 2. A titre individuel, chaque membre du Conseil d'administration pourra se présenter à n'importe quelle élection mais à condition de ne se servir en aucun cas du titre qu'il possède au sein de la Fédération ».

Le Conseil de Préfecture du Nord revise les élections des Délégués Sénatoriaux

Le Conseil de Préfecture du Nord, compétent, en matière de contentieux des élections des délégués sénatoriaux et saisi de plusieurs réclamations a rendu les arrêtés suivants :

LESSIES. — La commune de Liessies a procédé le 2 décembre dernier à l'élection de deux délégués sénatoriaux suppléants, alors qu'elle ne devrait en élire qu'un seul.

Cette deuxième élection a été faite par erreur et, en conséquence le conseil de préfecture annule l'élection de M. Gaston Ritoux désigné comme deuxième délégué suppléant (arrêté du 14 décembre 1923).

REXPOEDE. — Une protestation a été présentée au conseil relativement à l'élection des délégués sénatoriaux de la commune de Rexpoede.

Cette élection s'est passée dans le bureau du secrétaire de mairie, alors qu'elle devait avoir lieu dans la salle de la mairie elle-même.

Comme il en a été ainsi avec le consentement de tous les conseillers municipaux et que le protestataire n'établit pas qu'une atteinte quelconque ait été portée à la sincérité du vote, la protestation est rejetée par le conseil de préfecture arrêté du 14 décembre 1923).

LA FLAMENGRIE. — Le conseil municipal de La Flamengrie, composé de dix membres ne pouvait valablement procéder aux élections des délégués sénatoriaux que dans le cas où six d'entre eux étaient présents.

Or, les conseillers n'avaient pas été convoqués tous deux d'entre eux ayant été considérés à tort comme démissionnaires définitifs.

Dans ces conditions, les opérations du 4 décembre dernier, pour l'élection d'un délégué sénatorial et d'un suppléant dans cette commune sont annulées (arrêté du 15 décembre 1923).

EMPLOIS RESERVES AUX MUTILES

Le Préfet du Nord donne avis de la vacance d'un emploi de receveur-buraliste de 2e classe, 2e catégorie gestion personelle du débit

Maximum des produits bruts au delà duquel le futur titulaire sera considéré comme gérant: 1.200 francs.

Débit en gérance. Maximum de redevance 1.500 fr. dans la limite des versements du gérant. Le délai de 30 jours pour les déclarations de candidature expirera le 13 janvier 1924

LA CONVENTION RELATIVE A TANGER EST SIGNÉE

Paris, 18. — Les formalités de la signature de la convention relatives au statut et au port de Tanger ont duré de trois à quatre heures.

Les délégués français et anglais ont signé la convention sans réserves. Les délégués espagnols l'ont signée ad referendum

La Question des 1800 fr. de vie chère à la Chambre

M. LOUCHEUR ET LEBAS INTERVINRENT ENERGIQUEMENT EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES

Paris, 18. — La Chambre adopte d'abord le projet de loi approuvant le budget spécial de l'Algérie avant d'aborder : 1. celui qui porte autorisation de percevoir pendant l'année 1924 les produits et revenus publics et d'émettre des valeurs du Trésor à court terme ; 2 celui qui modifie le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie, inscrits à l'ordre du jour

NEUF MILLIARDS au budget des sinistrés

Après une courte discussion générale, la Chambre passe au vote des articles. La Chambre adopte sans débat l'article 1er qui stipule que la perception des impôts en 1924 se fera conformément aux lois existantes.

L'article 3 est voté. Il autorise le Ministre à émettre en 1924 pour le service de la trésorerie et jusqu'à concurrence de 13 milliards de francs, dont quatre milliards au titre du budget général et neuf milliards au titre du budget spécial des dépenses recouvrables, des bons du Trésor et des obligations à court terme.

Rappelons qu'en 1923, au budget spécial des dépenses recouvrables figurait une somme de 12 milliards 800 millions.

INDEMNITES POUR CHARGES DE FAMILLE

Art. 4. — Les enfants qui poursuivent des études auront droit jusqu'à l'âge de 21 ans, dans les mêmes conditions que les enfants âgés de moins de 16 ans, aux indemnités pour charge de famille allouées au personnel civil et militaire de l'Etat.

L'INDEMNITE DE VIE CHERE EST INSUFFISANTE

M. LOUCHEUR demande le renvoi des articles 5 à 8 à la Commission pour études

Il s'attache à démontrer que ces relèvements ont été établis sur la base du prix de la vie en 1919 qui n'était que de 2,8 par rapport à 1914.

L'orateur rappelle les travaux de la Commission de M. Hebrard de Villeneuve. Si on se rappelle les débats qui ont eu lieu au sujet des traitements des fonctionnaires on s'aperçoit que c'est la guerre qui a retardé la révision de ces traitements qui se trouvaient déjà insuffisants en 1914. La Commission de M. Hebrard de Villeneuve avait pris pour base de ses travaux le traitement moyen de 1.800 francs pour la dernière classe, ce traitement a été porté à 3.800 fr ce qui double le traitement de 1914 plus 200 fr

Il ne faut pas oublier non plus que la Commission a effectué ses travaux à une époque où l'indice du prix de la vie était de 2,8 alors qu'il est aujourd'hui de 3.8 et même plus pour certaines régions notamment pour le Nord M. Loucheur approuve le Gouvernement qui veut augmenter les indemnités pour charges de famille, mais à condition qu'il n'y ait pas d'injustice.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE DE RESIDENCE

Si l'on considère poursuit M. LOUCHEUR que le gouvernement veut également augmenter du tiers l'indemnité de résidence on s'aperçoit qu'il veut aggraver du même coup une injustice flagrante qui existait déjà du fait même de l'attribution de l'indemnité de résidence. En effet, l'indemnité de résidence n'est attribuée qu'aux fonctionnaires qui habitent une ville de plus de 5.000 habitants.

M. LOUCHEUR dit qu'il serait également injuste de refuser toute augmentation aux fonctionnaires mariés sans enfants soit qu'ils soient femes mariés, soit qu'ils aient perdu leur enfant.

IL FAUT AUGMENTER L'INDEMNITE DECLARE M. LOUCHEUR

M. LOUCHEUR. — Comment donc pourrait-on remédier à ce fâcheux état de choses. Il faudrait distinguer entre les fonctionnaires qui sont logés et ceux qui ne le sont pas, donner à ceux qui ne le sont pas une indemnité de logement. Il faudrait également distinguer entre ceux qui sont mariés et ceux qui sont célibataires entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en n'ont pas. En fait, on demande de porter de 720 francs à 1.800 fr. l'indemnité de cherté de vie.

Ne pourrait-on pas porter à 1.080 fr. ce qui serait seulement une augmentation de 360 fr.

M. EMMANUEL BROUSSE. — Et les contribuables qu'est-ce qu'ils deviennent avec tout cela ?

M. LOUCHEUR — Laissez-moi vous dire que si vous repoussez ma proposition, vous repoussez également toute amélioration du sort des mutilés. Nous ne pouvons pas rendre les mutilés et les fonctionnaires responsables de la dévalorisation du franc et d'ailleurs pour éviter des charges budgétaires, on pourrait diminuer le nombre des fonctionnaires.

M. LOUCHEUR conclut en déclarant qu'il trouve que les propositions du Gouvernement sont nettement insuffisantes et que le renvoi à la Commission est nécessaire.

LEBAS INTERVIENT A SON TOUR EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES

LEBAS, député socialiste du Nord, maire de Roubaix, rappelle les propositions diverses qui ont été déposées depuis quelque temps pour le relèvement du traitement des salaires. « Il est impossible en effet, dit-il, de ne pas reconnaître que le prix de la vie ayant considérablement augmenté il est indispensable de réajuster à ce prix les salaires des travailleurs de l'Etat Je tiens à protester cependant contre la campagne que l'union des intérêts économiques a entreprise pour faire échouer les légitimes revendications des fonctionnaires.

LEBAS conclut en demandant à la Chambre de renvoyer à la Commission les articles 5 à 8 pour revoir dans son fonds la question et rendre justice aux fonctionnaires ».

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance levée.

Un Hommage mérité

LA CÉLÉBRATION DU 70e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU DOCTEUR ROUX.

Paris, 18. — Une cérémonie intime mais profondément émouvante s'est déroulée hier matin à l'Institut Pasteur. Dans la salle de la bibliothèque, les amis et anciens élèves du docteur Roux, les chefs de service les sœurs de l'hôpital, le personnel des laboratoires s'étaient réunis pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

Cette cérémonie, certes, aurait mérité de revêtir une ampleur plus grande. Les télégrammes venus de quatre coins du monde qui se sont accumulés rue Dutot en sont la preuve. Mais il fallait compter avec l'extrême modestie de l'illustre maître et avec sa volonté arrêtée de se dérober à toute manifestation d'apparat.

Simplement, MM Vallery-Radot et le docteur Calmette rappelèrent avec émotion l'admirable carrière de celui qui fut le collaborateur le plus intime de Pasteur, la vénération dont son nom est partout entouré, la reconnaissance universelle dont il est l'objet.

La voix tremblotante, le docteur Roux remercia. Il rappela le souvenir des grands pastoriens disparus : Duclaux, Chamberland, Nocard, Metchnikof. Il reporta sur ses élèves la plus grande part du mérite de ses découvertes ; puis il fit un magnifique éloge de la recherche scientifique, convia ses auditeurs à toujours plus de travail et leur souhaita bonne chance. Puis il retourna à son laboratoire.

PLUS FORT QUE DU ZOLA

L'ENQUÊTE SUR LE MEURTRE D'HENRIETTE DREFFIER PROVOQUE D'ÉTRANGES RÉVÉLATIONS

Tonnerre 18. — Jamais, dans ses peintures les plus osées, le chef de l'école naturaliste n'a imaginé les mœurs qui fleurirent à Lezinne. Pot-Bouille, Nana, voilà de reposantes idylles en comparaison des tableaux brodés par les témoins entendus.

Les mères, convoquées une à une devant M. Sauriat, après bien des réticences, consentirent à parler La prudence habile du magistrat, sa ferme insistance, obtinrent, lambeau par lambeau, des révélations véridiques qu'il est impossible de reproduire. Mais on a pu voir que Mme G..., qui avait soutenu farouchement que sa fille ne participa jamais aux expéditions de ses camarades avec Ramond. Elle a dû reconnaître le contraire. Sa fille y prit une part plus fréquente que toute autre.

DES GAMINES PERVERTIES

Les enfants elles-mêmes, interrogées avec douceur et circonspection, ont confirmé les faits avoués par Ramond et, pour deux d'entre elles au moins, elles ont ajouté des détails qui souvent devançaient la question du commissaire jusqu'à changer l'embarras de l'interrogateur en une gêne d'auditeur.

Ces gamines de 11 et de 13 ans, abordèrent avec le sourire des sujets à faire suffoquer un sapeur et l'une d'elle se défend d'avoir cédé à Ramond en une phrase significative :

— Avec un autre, je ne dis pas ! mais lui est vraiment trop laid !

Voilà pour les attentats aux mœurs Les faits sont patents ,reconnus, incontestables, et la commission rogatoire de M. Sauriat a pris fin ce soir.

Demain et les jours suivants, on continuera à enquêter sur le meurtre d'Henriette Dreffier.

Un exploit du déserteur Rogé à la prison de Valenciennes

IL A TENTÉ DE S'ÉVADER ET A BLESSÉ UN GARDIEN

Le déserteur Edmond Rogé, l'évadé de la prison militaire de Lille et qui fut arrêté dans les circonstances que nous avons relatées, le 3 décembre, à Raismes-Vicoigne vient, à nouveau, de tenter de s'évader de la maison d'arrêt de Valenciennes où il avait été incarcéré le 4 décembre. Cette fois, il ne put mettre son projet à exécution et au cours d'une lutte, il blessa le gardien-chef, M. Campagne, à la main gauche

Voici les faits

Rogé, depuis sa présence à la prison, était étroitement surveillé par les gardiens qui le considéraient comme un dangereux malfaiteur en effet, au cours de la promenade quotidienne des détenus, le 7 décembre le bandit qui est doué d'une force herculéenne, avait dit qu'il s'évaderait de nouveau. Ses propos furent rapportés au gardien-chef de la maison d'arrêt, M. Campagne qui ordonna de suivre les allées et venues du malfaiteur.

Le 10 courant, Rogé ayant rossé formidablement un prisonnier, il fut mis en cellule.

Hier après-midi, il réussit à enlever dans sa cellule, la manette de son « baquet » et avec cet outil improvisé, il brisa un boulon de la porte de sa cellule ; il ne put aller plus loin, car au cours d'une ronde, un de ses gardiens s'étant rendu compte de ce qu'il faisait, prévint son chef. Celui-ci, accompagné de gardiens, ouvrit la porte de la cellule du redoutable détenu.

A leur vue, il s'élança sur le gardien-chef et avec sa manette, lui porta plusieurs violents coups sur la main gauche. Aussitôt, il fut ligotté par les gardiens et transporté dans une autre cellule.

M. Campagne, après un pansement sommaire a avisé ses chefs de la nouvelle tentative, infructueuse cette fois, du bandit.

"Les Allongés" de Berck-Plage

Simple réplique

Nous avons reçu la lettre suivante que nous insérons bien volontiers dans l'intérêt de la vérité :

Berck-Plage, 15 décembre 1923.

« Nous avons recours, à votre obligeance pour faire entendre nos protestations :

« Vous avez certainement entendu parler du livre de Mlle Jeanne Galzy intitulé : « Les Allongés ». Or, aujourd'hui 15 décembre, sur le journal : « Le Grand Echo du Nord », il paraissait un article ayant également ce titre. On y parlait du fameux livre on le flétrissait presque et on lui opposait un démenti formel. A l'entendre les malades sont heureux à Berck. Ils se promènent en voiture, leur physionomie resplendit de gaîté, ils sourient à votre passage, etc... Voilà de quoi encourager les malheureux qui auraient besoin de venir respirer l'air vivifiant et salutaire de Berck, avez-vous pensé.

Entre le livre un peu trop sévère et cet article un peu trop généreux, il y a place pour faire entendre notre voix. L'auteur de l'article : « Les Allongés » a voulu faire une généralité de ces malades qui vont et viennent en voiture, qui se font conduire au concert, enfin de ceux qui ont l'air si heureux. C'est que, pour ceux-là l'argent a bien arrangé les choses, car ici comme dans la vie sociale ordinaire, l'argent est beaucoup sinon tout. Si ce bon reporter, au lieu d'aller visiter les installations où l'on paie 20 ou 25 francs par jour et quelques fois plus, était allé dans les endroits où sont les malheureux malades hospitalisés par les soins du département ou des communes, il n'aurait certes pas trouvé tant de visages heureux. Il n'aurait pas vu des « Allongés » se promener en voiture, il aurait pu voir dans les salles où sont les couchés, des faces livides et anxieuses. Il n'aurait pas trouvé des visages souriants reflétant la joie de vivre, mais des yeux mélancoliques et nous sommes certains qu'il ne serait pas resté bien longtemps dans ces salles où de temps en temps un râle vient troubler le silence, et où il aurait pu entendre un malheureux réclamer une légère douceur dont il doit cependant se priver, car il sait bien qu'il est pauvre et quel terrible défaut c'est, à présent, que celui-là.

Mais passons sur ces douces choses, car le superflu n'est en somme que le bien des riches. Parlons un peu de la nourriture.Si bonne qu'elle paraisse quand on arrive dans un de ces établissements, il y a l'accoutumance, le terrible dégoût qui vient au bout de quelque temps, devant l'invariabilité du menu. Le malade sait fort bien que tel jour il mangera ceci, que tel autre jour il devra engloutir cela, et de rester ainsi couché, il perd l'appétit, c'est là que le grand besoin de prendre l'air se fait sentir, et c'est là, que les beudes seraient le plus utile, pour promener les malades, car, d'après l'avis des maîtres incontestés de ces terribles maladies d'os, il faut de la suralimentation. Vous concevez facilement qu'un pauvre malade qui est couché, qui mange si peu et avec tant de dégoût la seule nourriture que l'établissement lui donne, ne peut guère acquérir cette chère santé pour laquelle il paye cependant un si lourd tribut.

Cependant les heureux allongés aperçus par le reporter du « Grand Echo » n'ont pas à soigner le moral, car si l'affreux « cafard » allait les assiéger comme il le fait si souvent envers nous, ils traient s'en débarrasser au concert, au cinéma, ou à la promenade Tandis que nous, qu'avons-nous pour combattre la petite bête noire ? Rien. Que nous faudrait-il ? Un peu d'argent.

Nous écrivons ces quelques lignes d'abord pour que, l'auteur de l'article cité comprenne bien que, si l'on veut s'assurer d'une chose on n'en touche pas que la croûte, mais qu'il est nécessaire de pénétrer au fond des choses pour bien se rendre compte de la vérité que l'on cache.

Nous espérons que ce naïf langage sera compris mais surtout qu'on n'aille pas y voir de la haine contre les privilégiés du sort, non. Nous avons écrit pour faire connaître qu'il y a deux sortes de malades et qu'il ne faut pas se hâter de généraliser, sans une enquête approndie et faite hâtivement comme l'a faite votre confrère.

Veuillez croire, M. etc...

UN GROUPE DE MALADES.

La législation testamentaire au Sénat

Paris, 18. — Le Sénat a repris la discussion du projet de loi tendant à la modification des articles du Code relatifs aux partages

Le projet a pour but d'éviter le morcellement des terres qui se produit presque toujours après la mort du chef de famille et de favoriser au point de vue successoral, l'enfant qui le chef de famille a associé à ses travaux, de son vivant. Le régime serait applicable aux domaines de moins de vingt hectares.

M. CHENEBOIT, sénateur de l'Aisne,demande qu'on modifie le Code avec la plus grande prudence et il conclut à une refonte totale de la législation sur ce point.

M. SERRE réclame l'ajournement du texte jusqu'au moment où le Sénat sera saisi d'une réforme d'ensemble de la fiscalité. Malgré l'opposition du Ministre de l'Agriculture, l'ajournement est voté par 167 voix contre 120.

La séance est ensuite levée.

LES TRAVAUX DE LA S.D.N.

Paris, 18. — Au cours de la séance publique qu'il a tenu ce matin, sous la présidence de M Branting, le Conseil de la Société des Nations a pris connaissance, en présence de M. Zimmerman, commissaire général de la Société des Nations à Vienne, des derniers rapports du Commissaire général.

Les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction du progrès que suit la restauration financière de l'Autriche.

Le Conseil a adressé ses remerciements à M. Zimmerman et au Chancelier de Mgr Seipel. Le Conseil a également pris connaissance d'un rapport de M. Hanger, conseiller financier, auprès du Gouvernement Albanais.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

UN CONVOYEUR DE BAPAUME VOLA UN SAC POSTAL DE VALEUR

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais a eu à juger, hier, deux affaires de vols qualifiés et recels.

Les inculpés pour la première affaire sont les nommés : Froidevaux Edouard, 42 ans, courrier-convoyeur des postes à Bapaume et Simone Accart, femme Froidevaux, 25 ans, ménagère à Bapaume.

Edouard Froidevaux est accusé du vol d'un sac contenant des billets de banque et timbres-taxes représentant une valeur de 10.000 francs Cette somme devait servir au paiement des mandats-cartes aux facteurs pour la journée du 6 Août 1923. Or, on se souvint que le samedi 4 août, peu de temps avant la fermeture des bureaux le courrier-convoyeur Froidevaux était venu prendre des sacs de correspondance, dans la pièce où était déposé le sac orange contenant les 10.000 francs.

Interrogé, ce dernier eut une attitude embarrassée.

Une perquisition faite chez lui, amena d'abord la découverte d'un sac orange, appartenant au bureau de poste, alors, pressé de questions Froidevaux fit des aveux.

Il déclara que sa femme avait été mise au courant de son méfait, celle-ci sur l'insistance de son mari, finit par avouer et indiqua l'endroit où était caché l'argent. On a retrouvé 8.780 fr. : trois cents francs ayant été dépensés pour les besoins du ménage et 1.000 fr. pour l'échange d'un cheval.

La femme Froidevaux est donc inculpée de recel.

Edouard Froidevaux EST CONDAMNÉ A 3 ANS DE PRISON. Sa femme est ACQUITTÉE.

DES MALANDRINS ENLEVERENT UN COFFRE-FORT DANS DES BUREAUX A LENS

Les accusés sont Joseph Hunacek, 29 ans et François Kusina, 23 ans, tous deux mineurs à Lens.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier 1923 des voleurs pénétraient, en fracturant une des portes d'entrée dans le baraquement où se trouvent installés à Lens les bureaux de la Société de Construction Générale.

Ils emportèrent un coffre-fort pesant 160 k. et contenant une somme de 9.840 francs.

Par l'indiscrétion d'un des malandrins on découvrit que les auteurs de ce coup de main étaient les nommés Pavlick Tichy, Kadera et Kusina, qu'ils avaient déposé le coffre-fort dans la cave du sieur Hunacek où ils tentèrent de le défoncer, cet individu a non seulement toléré que ce travail fut effectué dans sa cave mais il a fait son possible pour en éloigner les pensionnaires de la maison qui devaient y descendre.

Hunacek a été arrêté, mais des auteurs du vol seul Kusina a pu être pincé. Il prétend n'y avoir pas pris part, mais Hunacek l'accuse formellement.

Les deux accusés ont été ACQUITTES.

LE RAIL ROUGE

UN CANTONNIER DE TOURCOING TUÉ PAR UN TRAIN

Mardi matin M. Mousty Jules, 57 ans, sous-chef cantonnier de la 3e division, se trouvait sur la voie de chemin de fer à une soixantaine de mètres de la Barrière des Francs, quand un train de voyageurs venant de Lille et arrivant à la Gare des Francs, à 8 h. 28 le happa et le renversa.

Relevé et transporté sans connaissance, dans une dépendance de la Gare, il fut examiné par M. le Docteur Fournet, mais le malheureux expira à 8 h. 50 sans avoir pu prononcer une parole.

La victime a le crâne fracturé, une double fracture du bras droit et porte de nombreuses ecchymoses

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôpital Civil.

M. Mousty était père de 6 enfants et est domicilié à Roncq où sa femme est garde-barrière

UN AIGUILLEUR ÉCRASÉ PAR UNE RAME DE WAGONS, A DOUAI

M Philibert Détrez, âgé de 25 ans, aiguilleur à la Compagnie des Mines d'Aniche, glissa en voulant descendre d'un wagon au cours d'une manœuvre exécutée au « Rivage Gayant », sur le territoire de Douai.

Le malheureux tomba en travers des rails et la rame de wagon lui passa sur le corps le sectionnant à hauteur du bassin.

M. Detrez, marié, père de trois enfants habitait rue Carnot à Waziers C'est à son domicile que furent transportés les débris de son corps. On loue du désespoir de sa famille

TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE

UN DEMENT TRANCHE LA GORGE DE SA MAITRESSE, MET LE FEU CHEZ LUI, PUIS SE BLESSE. — EN DANGER, UN AGENT L'ABAT.

Paris, 18. — Un épouvantable drame de la folie s'est déroulé cette nuit à Grenelle. A minuit trente, un ouvrier peintre italien, nommé Démosthène Martini, âgé de 37 ans, qui habitait au n. 1 de la rue Cambronne, a tailladé à larges coups de rasoir, la gorge de sa maîtresse Mme Augustine Lefebvre, demeurant 23, rue Emile Zola, à Saint-Ouen, et qui était venue lui rendre visite

Les cris de la victime ameutèrent les voisins qui cherchèrent à se faire ouvrir la chambre où se déroulait le drame, mais le fou se barricadant, mit le feu à son mobilier.

La police et les pompiers accourus durent enfoncer la porte du logement : la fureur du dément s'en accrut.

Reprenant son arme, il se porta à la gorge un coup de rasoir qui lui fit une large blessure, puis l'arme en avant et prêt à frapper, se précipita sur le brigadier de police Poisot, du 15e arrondissement. Celui-ci, voyant ses jours en danger, tira sur Martini qui s'écroula mortellement atteint d'une balle au cœur.

Les pompiers purent alors attaquer et éteindre le feu qui menaçait de prendre des proportions inquiétantes, pendant que l'on transportait à l'hôpital Necker Augustine Lefebvre dont l'état est désespéré.

L'Allemagne va nommer des ambassadeurs

MAX DE BADE IRAIT A PARIS

D'après le correspondant du « New-York Herald » à Berlin, le bruit court que le prince Max de Bade a de grandes chances d'être nommé ambassadeur du Reich à Paris.

ET VON HŒSCH A BRUXELLES ?

Selon le correspondant belge d'un de nos confrères parisiens, M. von Hœsch serait nommé ministre d'Allemagne à Bruxelles.

Les Comités d'experts

QUELS SERONT LES DELEGUES FRANÇAIS

Suivant le « Temps », il paraît certain que les délégués français aux deux comités d'experts seront :

M. Parmentier, ancien directeur général du mouvement des fonds au ministère des finances et M Allix professeur d'Economie politique à la Faculté de Droit de Paris qui siégeront au Comité chargé d'étudier le budget allemand et la stabilisation du mark.

M. Laurent Atthalin, un des directeurs de la Banque de Paris et des Pays Bas, qui siégera au Comité chargé de rechercher les capitaux allemands à l'étranger.

Un satyre à Aniche

Le nommé Poulain Charles, 57 ans, journalier sans domicile fixe, a été surpris au moment où il se livrait à des exhibitions obscènes au passage d'une fillette, la jeune R.... âgée de [illegible]

Conduit au commissariat de police ce individu a été interrogé par M. Barneaud commissaire de police où il a du reconnaître les faits qui lui étaient imputés et qu'il a mis le compte de l'ivresse.

Il a été dirigé sur Douai.

LES QUATRE JUMEAUX LONDONIENS SONT MORTS

Londres 18. — Les quatre jumeaux de M. Matthews n'auront pas vécu longtemps. Ils sont morts tous à quelques minutes d'intervalle.

Les parents, qui sont des gens sans fortune, ont déjà quatre enfants, et le père, récemment, avait été victime d'un accident.

Une souscription vient d'être ouverte en leur faveur.

Le temps d'aujourd'hui

Amélioration ciel nuageux ou très nuageux avec assez belles éclaircies et quelques faibles ondées. Vent de Nord-Ouest à Nord 3 à 5 Baisse nocturne de température minimum 3°

DERNIERE HEURE

Le procès de Germaine Berton

LA VIERGE ROUGE AFFIRME QU'ELLE VOULAIT TUER DAUDET ET NON PLATEAU

A la reprise de l'audience, à 4 heures, M. Président Pressard insiste sur certains points de détails de la déclaration de l'accusée.

Tandis que l'huissier-audencier fait passer devant les jurés le browning d'un calibre de 6 mm. 35, qui fut l'arme de l'accusée, Germaine Berton en profite pour dire qu'elle ne tient pas à la vie.

Si les Royalistes veulent me tuer demain, je suis prête à sacrifier mon existence.

M. Pressard reprend le tour des différents points restés obscurs dans les déclarations de Germaine Berton où que celle-ci passa sous silence. Vous maintenez comme M. Pressard, la préméditation d'un acte contre M. Daudet vous affirmez que la préméditation contre M. Plateau n'existait pas

Je l'affirme, parce que c'est la vérité.

Alors vous maintenez aussi ce que vous avez dit : « Ne trouvant pas Daudet, j'ai été logiquement obligée de me rabattre sur M. Plateau ».

C'est la vérité dit Germaine Berton.

COURT INCIDENT ENTRE LE PRESIDENT ET Me TORRES

Et qu'allez-vous demander à Plateau, un revolver dans la poche ? demande Me Campinchi, avocat de la partie civile.

Me Henry Torrès replique dans le bruit.

M. Pressard se fâche tout de suite. Il veut le silence et ne tolèrera pas ces joutes, ni ces interruptions.

L'accusée seule a la parole. Me Torrès, je ne vous interromprai pas dans votre plaidoirie, laissez-moi dans mon interrogatoire et soyez certain que vos droits seront respectés.

Germaine Berton affirme à nouveau qu'elle n'avait aucunement prémédité son acte contre Marius Plateau.

Mon revolver, je le tenais dans ma manche et le soir où j'ai vu Marius Plateau je le tenais dans ma poche. J'avais l'intention de tuer après le drame.

FIN DE L'INTERROGATOIRE

Après l'interrogatoire, le Président, sur la demande de la partie civile, pose deux questions à l'accusée. Celle-ci répond à la première qu'elle a le regret de n'avoir pas tué Léon Daudet. La seconde question est relative à une lettre de Germaine Berton dans laquelle celle-ci parlait éventuellement de représailles à exercer contre un journal fasciste.

Germaine Berton indique qu'il y a plusieurs journaux fascistes qui étaient ainsi désignés ; parmi eux, elle peut citer «L'Action Française».

LE PREMIER TEMOIN

On entend ensuite le premier témoin, M. Ballerat, brigadier chef à la police judiciaire, qui rappelle les perquisitions qu'il a faites. Il précise notamment que ce n'est pas Germaine Berton, mais son amant qui a commis le vol au « Libertaire » dont il a été question.

L'audience est levée à 18 h 10.

FEUILLETON DU 20 DECEMBRE 1923 N. 25

LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

:: :: Film PHOCÉA :: :: — Mise en scène de l'auteur

QUATRIEME EPISODE

Louisette Brochu, Cocotte !

Les trois amis furent baillonnés solidement Esteban et Embarek emportèrent d'abord Sardac, Benito Perez suivait.

L'ingénieur fut transporté dans la villa voisine distante de trois cents mètres environ On descendit dans une cave aux murs nus. Au milieu de cette cave, se trouvait une petite table sur laquelle était posé une sorte de coffret en bois verni.

Tour à tour Maurice et Pierre furent déposés à côté de leur ami. Juan se tourna vers ses complices

— Vous êtes libres, leur dit-il, rendez-vous au endroit convenu. Vous, Benito, veillez sur ami et ne la quittez pas jusqu'à nouvel ordre.

L'Espagnol allait suivre Embarek et Esteban lorsque, brusquement, il se retourna et marcha sur Maubreuil. Sa face s'était convulsée de haine. D'un geste violent, Juan le cloua sur place. Puis, étendant le bras, sans prononcer une parole, il lui montra la porte.

— Maître, gronda Benito, cet homme m'a insulté, humilié !

— Il va mourir ! répondit Juan avec dignité. Cet homme, comme vous dites, a plus de courage que vous : je vous défends de l'insulter.

Le bandit eut un geste de rage, mais son chef le fixa avec des yeux étincelants.

Juan revint vers la table. Avec précaution, il souleva le coffre de bois, et les trois amis virent apparaître une petite pendule dont le cadran marquait onze heures et demie !

— Messieurs, dit l'homme à la cicatrice, sans que sa voix révélât la moindre émotion, il est onze heures et demie. A minuit, si mes calculs sont exacts, vous aurez cessé de vivre.

» Je m'explique Ceci est une horloge marine à balancier circulaire. Cette horloge marche dans n'importe quelle position Vous devez connaître cet instrument, monsieur Sardac ? ajouta-t-il sans lever la tête.

Sardac ne répondit pas, et pour cause Comme ses deux amis, il était bâillonné.

— Ce balancier, continua Juan du ton doctoral d'un professeur faisant son cours, a pour régulateur ce petit poids percé en son centre qui, automatiquement, monte et descend le long de cette tige verticale Sur la surface de cette tige est gravé un pas de vis. Lorsque le poids arrive au terme de sa course ascensionnelle, il bute contre ce petit écrou : le poids, alors, en raison de sa pesanteur, descend en actionnant le pas de vis en sens contraire... mais si je retire l'écrou, le poids, arrivé au point où était l'écrou et ne rencontrant plus d'obstacle, au lieu de redescendre normalement, continuera son mouvement : il atteindra l'extrémité du pas de vis et... il tombera ! Ma démonstration est claire, n'est-ce pas, Monsieur l'Ingénieur ?

Il fit une pause et, toujours calme, reprit :

— Ce petit récipient circulaire qui se trouve au pied de la tige contient un liquide jaunâtre et sirupeux. Si vous pouviez voir ce liquide, monsieur Sardac, vous l'auriez déjà reconnu. C'est de la nitroglycérine !... Il y en a deux cents grammes environ. De quoi faire sauter un bastion, ajouta-t-il avec un légé rire. La nitroglycérine explose par le choc ! Le petit poids retombera dans le récipient et... vous avez deviné, messieurs !

L'ohme à la cicatrice s'interrompit encore. Puis, levant sur les trois prisonniers son regard implacable :

— Vous vous étonnerez peut-être de tant de complications. Nous pourrions vous tuer à coups de revolver ou à coups de couteau, ce serait plus simple. Mais, tôt ou tard, on retrouverait vos corps, on déterminerait facilement la cause de votre mort. C'est ce que je ne veux pas !... Par le procédé que j'emploie, vous disparaîtrez sans laisser de traces et mon but sera atteint.

« J'ai fini, messieurs. Il est onze heures quarante-cinq Le petit poids est au bas de sa course Il met exactement quinze minutes à parvenir au sommet de la tige. Je retire l'écrou A minuit vous sauterez !...

« Dieu vous assiste, messieurs !...

D'un geste large, le bandit se découvrit et, tête nue, sa taille légèrement courbée en un hommage suprême, reculant lentement, il atteignit la porte qui se referma sur lui.

On entendait encore le bruit de ses pas que déjà Sardac roulant sur lui-même vint se coller contre Maubreuil qui se trouvait le plus rapproché de lui. Les yeux de l'ingénieur étaient parlants ; il essaya de glisser sa tête sous le corps du journaliste. Celui-ci obéissant au mouvement, se mit sur le côté et il sentit que, contre ses mains ligotées, Sardac frottait son visage avec frénésie. Il essayait de faire glisser son bâillon. Il y réussit !...

— Donne ta figure ! dit-il d'une voix haletante et, avec ses dents, il réussit également à débaillonner Maubreuil Alors il se retourna. Sa voix s'éleva de nouveau.

— Vite ! Pierre ! avec tes dents, coupe les cordes qui attachent mes mains !...,

A la maison mauresque, Brahim, El Haoussine et Criquet veillaient. Dans le léger appentis qui leur serait de demeure, l'aîné des deux frères allait et venait, nerveux. Criquet ne tenait pas en place.

— On n'a pas voulu nous emmener, grognait-il.

— Garder la maison ! répondait laconiquement Brahim.

El Haoussine semblait plus calme.

Courtenay et Sardac étaient partis depuis longtemps. Le temps semblait long aux trois gardiens Brusquebent, Brahim s'arrêta. D'un geste impérieux, il impose silence à Criquet.

Dans la petite ruelle, derrière l'appentis, quelqu'un arrivait en courant ; bientôt on entendit une respiration haletante Un coup de sifflet retentit :

— Oh ! fit Brahim, et il se jeta dehors avec une telle violence qu'il arracha presque la porte de ses gonds.

D'un bond il fut sur la crête du mur. Un indigène, dans le chemin, d'une voix entrecoupée, lui jeta quelques mots en arabe :

— Fissa ! Fissa « (Vite ! Vite !) fit-il, et il s'éloigna aussi rapidement qu'il était venu.

Brahim, avec une imprécation, s'était releté au bas du mur. Son frère paraissait maintenant aussi agité que lui.

— El Haoussine, dit Brahim, prends ton moukhala et mets-toi devant la porte de ces dames. Moi, je vais là-bas.

Et, d'un saut, il fut dans le chemin

— Eh bien ! et moi ? fit Criquet ! Minute ! Minute ! J'en suis !...

Leste comme un singe, le jeune homme, à son tour, franchit le mur et s'élança sur les traces du Kabyle...

Dans la cave, Pierre s'acharnait sur les liens qui enserraient les mains de Léon Celui-ci, d'un regard fou, surveillait la marche ascensionnelle du petit